



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**ARS Île-de-France**

**Contrôle sur pièces  
2024-11-04**

**Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**

**EHPAD RESIDENCE MEDICIS  
41, Avenue Jean Jaurès. 78500 SARTROUVILLE**

**SYNTHESE DU RAPPORT DE CONTRÔLE**

### **Tableau récapitulatif des écarts**

<b>Numéro</b>	<b>Contenu</b>
E1	L'absence de transmission du document unique de délégation à la mission contrevient aux articles D312-176 du CASF et à l'article L.1421-3 du CSP
E2	Le dernier audit externe est en date de 2013 ce qui contrevient aux articles L.312-8 et D312-204 du CASF
E3	Aucune convention avec les professionnels libéraux intervenant au sein de l'EHPAD n'est transmise à la mission ce qui contrevient à l'article L.1421-3 du CSP et D.312-161-39 du CASF
E4	████████ : le diplôme d'état Aide-soignant n'est pas transmis à la mission, ceci contrevient aux articles L.1421-3 et L4311-3 du CSP
E5	████████ : une attestation de réussite au DEAS est transmise, le diplôme d'aide-soignante n'est pas transmis Ceci contrevient aux articles L.1421-3 et L4311-3 du CSP
E6	La distribution des médicaments ne relève pas des missions de l'AS mais de celles des IDE ce qui contrevient à l'article R.4311-5 alinéas 4°,5° et 6° du CSP
E7	Absence de réunion de commission gériatrique ce qui contrevient à l'article D 312-158 3° du CASF
E8	La liste des personnes habilitées à l'aide à la prise des médicaments n'est pas transmise à la mission ce qui contrevient à l'article L.1421-3 du CSP

### **Tableau récapitulatif des remarques**

<b>Numéro</b>	<b>Contenu</b>
R1	Absence d'infirmier référent ou infirmier coordinateur identifié dans les documents transmis
R2	Les MEDEC doivent bénéficier de formations aux gestes et soins d'urgence
R3	Aucun EI n'a été retrouvé dans les comptes-rendus de CVS transmis
R4	Un sous-effectif est constaté au sein des catégories professionnelles IDE et AS-AMP/AES
R5	Les attestations de formation aux gestes et soins d'urgence ne sont valides que pour une durée de 4 ans à date de délivrance
R6	Aucune attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 des professionnels AS suivants : ██████████

Numéro	Contenu
	[REDACTED] [REDACTED], n'est transmis à la mission
R7	Aucune attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 pour les professionnels infirmiers : [REDACTED] [REDACTED], n'est transmis à la mission
R8	Aucune attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 des IDE : [REDACTED] [REDACTED] n'est transmise à la mission
R9	La procédure « DASRI – Circuit des déchets d'activités de soins à risques infectieux » date de plus de 5 ans
R10	La « Procédure d'admission » ne prévoit pas les critères de refus et les modalités d'annonce
R11	La convention avec le laboratoire n'est pas signée par toutes les parties contractantes

## **Conclusion**

Le contrôle sur pièces de l'**EHPAD RESIDENCE MEDICIS**, situé au 41 avenue Jean Jaurès 78500 SARTROUVILLE, N°FINESS ET 780701744, a été réalisé le 04 NOVEMBRE 2024 à partir des documents transmis par l'établissement.

La mission de contrôle a constaté des dysfonctionnements dans le respect des textes en vigueur et des règles de bonnes pratiques des domaines suivants :

### **1. GOUVERNANCE**

- 1.1 Conformité aux conditions de l'autorisation ou de la déclaration
- 1.2 Management et Stratégie (**E1-R1 à R2**)
- 1.3 Communication interne et affichages : **Non évaluée par la mission**
- 1.4 Animation et fonctionnement des instances (**R3**)
- 1.5 Gestion de la qualité, des risques et des vigilances (**E2**)

### **2. FONCTIONS SUPPORT**

- 2.1 Gestion des ressources humaines (**E3 à E6- R4 à R8**)
- 2.2 Gestion budgétaire et financière : **Non évaluée par la mission**
- 2.3 Gestion de l'activité et de l'information (**E22**)
- 2.4 Bâtiments, espace extérieurs et équipement : **Non évalué par la mission**
- 2.5 Sécurités (**R9**)

### **3. PRISE EN CHARGE**

- 3.1 Organisation de la prise en charge et de l'hébergement du résident (**R10**)
- 3.2 Vie sociale et relationnelle
- 3.3 Qualité des prestations offertes par l'EHPAD (**E7**)
- 3.4 Organisation interprofessionnelle
- 3.5 Organisation de la Restauration
- 3.6 Organisation des soignants
- 3.7 Organisation des postes de soins : **Non évaluée par la mission**
- 3.8 Organisation des soins d'hygiène et de confort : **Non évaluée par la mission**
- 3.9 Organisation du circuit du médicament (**E8**)
- 3.10 Organisation de la prise en charge de la douleur
- 3.11 Organisation de la prise en charge en situation d'urgence

### **4. RELATIONS AVEC L'EXTERIEUR**

- 4.1 Coordination avec les secteurs médico-sociaux (**R11**)
- 4.2 Coordination avec les partenaires de l'orientation : **Non évaluée par la mission**

Ces constats nécessitent que le gestionnaire et le directeur de l'établissement engagent rapidement des actions de correction/ d'amélioration